

PROCES VERBAL DU BUREAU SYNDICAL
du lundi 12 décembre 2022 à 18h30
à ST LAURENT DU PONT Maison des Associations

Validation du procès-verbal du bureau syndical du 3 octobre 2022

1. POLITIQUES TERRITORIALES

1.1 Candidature Leader 2023-2027

2. BIODIVERSITE AMENAGEMENT PAYSAGE

2.1 POIA Trames fonctionnelles des zones pastorales et des forêts matures - résilience face aux changements globaux » : constitution d'un groupement de commande pour étude « papillons »

2.2 Avenant au marché « Analyse de la connectivité écologique de la trame de forêts matures des Préalpes du nord »

3. TRANSITION ENERGETIQUE ET MOBILITE

3.1 Opérations mobilité et animation

4. ADMINISTRATION FINANCES

4.1 Mise en place d'un prêt à court terme et d'une ligne de trésorerie

4.2 Chèques cadeaux au personnel

4.3 Création de postes de chargé de projet

4.4 Ratio de promotion pour 2023

4.5 Journée solidarité

4.6 Demande de financement pour des postes d'animation

4.7 Compte épargne temps

5. TOURISME

5.1 Expertise Chemins du soleil

5.2 Extension géographique du dispositif régional dédié au programme espace valléen
Destination Chartreuse

6. AGRICULTURE ET ALIMENTATION

6.1 Dynamiser les stratégies locales pastorales et alimentaires

QUESTIONS DIVERSES

Dominique ESCARON, Président, accueille les participants et les remercie de leur présence à ce bureau syndical.

Il constate le quorum et donne ensuite lecture des pouvoirs et excusés.

Il demande validation pour le procès-verbal du 3 octobre 2022. Les membres du bureau n'émettant pas de réserve, celui-ci est validé à l'unanimité.

Il remercie le Bureau et lance les débats

1 – POLITIQUES TERRITORIALES

Point présenté par Corine WOLFF, 1^{ère} Vice-présidente en charge de l'aménagement du territoire et de la charte

1.1 – Programmation LEADER 2023-2027 du GAL « Entre Lacs et Montagnes »

La Région Auvergne Rhône-Alpes est autorité de gestion du FEADER pour la période de programmation 2023-2027. À ce titre et pour la mise en œuvre du programme LEADER, elle a lancé un appel à candidature auprès des territoires organisés pour élaborer et mettre en œuvre des stratégies locales de développement.

5 GALs de l'actuelle programmation LEADER (Chartreuse, Massif des Bauges, Pays Voironnais, Avant Pays Savoyard et Belledonne) se sont rapprochés pour construire une candidature commune, avec leurs EPCI.

Le syndicat mixte du Parc de Chartreuse est la structure porteuse de la candidature, et le futur GAL est nommé « Entre Lacs et Montagnes ».

La gouvernance pour l'écriture de la candidature, ainsi que pour le futur périmètre, ont toutes deux été actées lors d'une première délibération prise par les EPCI et les structures porteuses de GAL courant juin 2022.

RAPPEL DU PERIMETRE

Les EPCI formant ce territoire sont les suivants :

CA du Grand Anney / CA du Grand Chambéry / CA du Pays Voironnais / CA Grand Lac / CC Cœur de Chartreuse / CC Cœur de Savoie / CC de Bièvre Est / CC de Yenne / CC des sources du Lac d'Anney / CC du Lac d'Aiguebelette / CC Le Grésivaudan / CC Rumilly Terre de Savoie / CC Val Guiers.

Les communes de Grenoble Alpes métropole situées dans le Parc de Chartreuse seront également incluses dans ce périmètre, conformément aux règles de l'appel à candidature. Ce sont les communes de : Corenc, Fontanil-Cornillon, La Tronche, Le Sappey-en-Chartreuse, Meylan, Mont-Saint-Martin, Proveysieux, Quaix-en-Chartreuse, Saint-Egrève, Saint-Martin-le-Vinoux et Sarcenas.

Une demande de dérogation a été faite à la Région pour inclure également 5 communes de Grenoble Alpes Métropole, aujourd'hui situées dans le GAL Belledonne, afin qu'elles puissent continuer à bénéficier du programme LEADER sur la nouvelle programmation. Ces communes sont les suivantes : Murianette, Séchillienne, Vaulnaveys-le-Haut, Venon et Vizille.

RAPPEL DES THEMATIQUES

Trois thématiques seront à traiter par les GALs, croisées avec une thématique transversale : prendre en compte les enjeux de la transition énergétique et écologique. Les relations villes/campagnes et montagnes/vallées seront également à traiter de manière transversale.

- Thématique 1 : Revitaliser les centres-bourgs via une approche stratégique et participative permettant de renforcer leur rôle de centralité en milieu urbain.
- Thématique 2 : Construire une offre touristique renouvelée, diversifiée et accessible en réponse aux attentes de la clientèle et s'appuyant sur la mise en réseau des acteurs.
- Thématique 3 : Favoriser l'accès à l'emploi et renforcer la création de valeur ajoutée par le maintien et le développement de nouvelles activités en s'appuyant sur les ressources et compétences locales.

PORTAGE DU PROGRAMME

Le programme LEADER pour la période 2023-2027 sera porté par le **Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse**.

Une convention multi-partenariale sera signée par tous les partenaires dès lors que l'Autorité de Gestion aura validé la candidature LEADER au printemps 2023. Seront signataires les 13 EPCI, les

communes de Grenoble Alpes Métropole sur le périmètre d'Espace Belledonne, les Syndicats mixtes du Parc du Massif des Bauges et de l'Avant Pays Savoyard avec le Syndicat Mixte du Parc de Chartreuse.

Cette convention reprendra les éléments de la candidature, et précisera également les modalités financières, le fonctionnement du partenariat, l'organisation interne, les moyens mis à disposition et les modalités de son financement.

STRATEGIE LOCALE DE DEVELOPPEMENT

Un diagnostic à l'échelle de ce nouveau territoire a été co-construit par les EPCI, les Parcs, l'Avant Pays Savoyard et l'association Espace Belledonne. Une Stratégie Locale de Développement a été construite à partir des enjeux issus du diagnostic et d'un temps de concertation associant les acteurs privés, les élus et les agents de développement du territoire lors de la Rencontre Territoriale LEADER du 23 juin 2022.

La stratégie du futur GAL « Entre Lacs et Montagnes », intitulée « **Améliorer la qualité de vie et d'accueil pour un territoire résilient** », se décline autour de 3 objectifs stratégiques, et 1 objectif transversal détaillés ci-dessous :

- Réinvestir les centralités en milieu rural pour des bourgs et villages acteurs de la transition écologique et sociale,
- Développer un tourisme intégré et respectueux de la vie locale et des patrimoines (slow tourisme),
- Favoriser les emplois durables et non délocalisables liés aux ressources et aux besoins du territoire.

Ces 3 objectifs stratégiques sont eux-mêmes déclinés en objectifs opérationnels afin de répondre aux enjeux et aux attentes du territoire. Un objectif transversal autour de la transition énergétique et écologique sera également décliné dans l'ensemble des 3 axes stratégiques. Il sera le prisme essentiel à la sélection future des projets soutenus par le programme LEADER.

GOUVERNANCE

Les COPIL des 14 octobre et 7 novembre 2022 ont décidé de la future gouvernance pour le GAL « Entre Lacs et Montagnes ».

Le Comité de Programmation, organe décisionnaire, sera notamment chargé de :

- Sélectionner et programmer les projets qui ont été présentés dans les comités d'audition. (Il s'appuie sur la pré-notation des comités d'audition),
- Auditionner les porteurs de projet de coopération, et les porteurs de projet à l'échelle GAL ou interterritoriale,
- Écrire et voter les éléments de stratégie (appels à candidature/à projet...),
- Suivre la maquette financière (réajuster l'animation en fonction du dynamisme).

Il sera composé d'un collège public avec 17 voix, et d'un collège privé avec 20 voix. Il sera réuni environ 4 fois par an.

Le Comité de Programmation sera précédé par des **comités d'audition territorialisés**. Ces comités seront composés pour partie de membres des collèges public et privé du Comité de Programmation, et pour partie d'autres membres encore à définir (élus, acteurs privés, techniciens...). Ces comités qui se réuniront environ 4 fois par an et par « territoires » sont en charge :

- d'auditionner les porteurs de projet, et d'attribuer une pré-notation,
- de faire monter en qualité les projets, d'aider à trouver des cofinancements le cas échéant.

Un **comité technique**, composé de l'équipe LEADER (animateurs et gestionnaires) mais également de techniciens des EPCI, sera notamment en charge de préparer les Appels à Projets à soumettre au Comité de Programmation, et sera également un relais de communication sur le programme LEADER.

Le **GAL (Groupe d'Action Local)**, sera réuni une fois par an via des « Rencontres Territoriales LEADER » comme celles initiées pour la candidature. Il est composé d'élus, d'acteurs privés et d'agents de développement du territoire déjà engagés dans la construction de la stratégie, élargi aux nouveaux acteurs qui se sentiront concernés par la Stratégie Locale de Développement. D'autres instances pourront être créées au besoin au cours du programme, notamment pour l'évaluation ou la coopération. Ces groupes de travail seront issus du comité de programmation.

Le Président tient à remercier Corine WOLFF pour sa présentation et surtout pour son investissement lors du programme Leader précédent, qui a permis de soutenir un grand nombre de projets (107 dossiers pour plus de 1,5 millions d'euros de fonds européens).

A l'avenir, on reste le porteur du futur programme Leader qui regroupe 312 communes pour près de 800 000 d'habitants.

Clémentine EYMERY demande quand les dossiers pourront être déposés

Corine WOLFF précise que le programme sera validé au printemps prochain, on devrait pouvoir être opérationnel d'ici l'été.

Anne GERIN constate que les nouvelles orientations remettent en cause le mode de fonctionnement des structures culturelles, cela risque d'être compliqué pour elles.

Corine WOLFF confirme que la culture ne fait pas partie des axes imposés par la Région.

Cédric VIAL rappelle que le financement de ce nouveau programme subit une baisse de crédit de 25% par rapport au précédent. Concernant les autres thématiques qui ne sont pas prises en compte dans ce projet, elles sont intégrées dans d'autres dispositifs, par exemple le FEADER pour l'agriculture, il en est certainement de même pour la culture et le patrimoine.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***D'acter le portage du syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse de ce programme LEADER pour 2023-2027 sur le territoire précité, dénommé GAL «Entre Lacs et Montagnes»,***
- ***De s'engager à participer à la stratégie locale de développement du GAL « Entre lacs et Montagnes » intitulée « Améliorer la qualité de vie et d'accueil pour un territoire résilient »,***
- ***D'adhérer au scénario de gouvernance du prochain GAL « Entre lacs et Montagnes » validé lors des COPIL LEADER du 14 octobre et 7 novembre 2022,***
- ***D'autoriser le Président à signer la convention liant les partenaires et tout acte nécessaire à sa bonne mise en œuvre,***
- ***D'autoriser le président à toutes signatures se rapportant à la présente décision.***

Votants (en voix) : 27

Exprimés (en voix) : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

2 – BIODIVERSITE AMENAGEMENT ET PAYSAGE

Points présentés par Dominique CLOUZEAU Vice-présidente en charge de la biodiversité et des espaces sensibles

2.1 – POIA « Trames fonctionnelles des zones pastorales et des forêts matures – résilience face aux changements globaux » : constitution d'un groupement de commande étude « papillons »

Dans le contexte des changements globaux qui font évoluer rapidement les milieux naturels et menacent l'équilibre des écosystèmes, les parcs naturels régionaux du Massif des Bauges, de Chartreuse, du Vercors, des Baronnies provençales et du Verdon se sont associés pour caractériser les fonctionnalités et les usages de deux trames stratégiques à l'échelle nationale mais également pour leurs territoires et les espaces interstitiels : la trame des forêts matures et la trame des zones intermédiaires et parcours préalpins (autrement appelée trame pastorale).

Le 09 novembre 2020, le Bureau syndical a approuvé la candidature à la démarche POIA OS2 « Protéger la biodiversité et les continuités écologiques alpines » soutenue par la Région Auvergne Rhône-Alpes, la Région Sud, l'État (FNADT) et l'Europe (FEDER), ainsi que l'engagement du Parc du Vercors comme chef de file de ce projet.

Le 26 avril 2021, le Bureau syndical a approuvé la convention constitutive associant les 5 PNR impliqués et le fait que le PNR de Chartreuse serait le coordonnateur du groupement de commande de la partie « analyse de la connectivité écologique de la trame des forêts matures », associant les PNR du Massif des Bauges et du Vercors.

OBJECTIFS ET MISSIONS

Dans le cadre de cette collaboration « inter-parcs » démarré en 2021, le plan de financement initial avait ciblé plusieurs marchés publics relatifs à des actions partagées, pour lesquels des groupements de commande avaient été constitués.

Suite à la contractualisation de ces différents marchés et à la modification de certaines actions, le plan des dépenses a évolué laissant apparaître la possibilité de faire des prestations supplémentaires, dont l'une concerne une action partagée entre plusieurs PNR visant à disposer d'un état des connaissances sur les Papillons, espèces indicatrices des zones pastorales et intermédiaires. La prestation consisterait à analyser les espèces présentes dans chacun des territoires et d'identifier lesquelles pourraient être pertinentes à suivre, adossant ainsi un volet faune à notre futur observatoire.

En l'occurrence, pour ce besoin commun lié à l'opération, les collectivités souhaitent associer leur maîtrise d'ouvrage respective.

Conformément aux articles L.2113-6 à L.2113-8 du Code de la Commande Publique il convient de constituer un groupement de commande ;

L'Intitulé provisoire du marché est « **Prestation d'analyse de l'état des connaissances sur les papillons, dans le but de constituer un volet faune à l'observatoire des zones pastorales et intermédiaires** », pour un montant TTC prévisionnel de 10 166,89 €, dont la répartition financière prévisionnelle par PNR serait : PNR Chartreuse 1 509,52 € ; PNR Vercors 5 249,54 € ; PNR Baronnies Provençales 1 703,12 € ; et PNR Verdon 1 704,71 €. Le coordonnateur du groupement de commande serait le PNR Vercors.

La convention constitutive sera signée entre les membres du groupement avant le lancement de la consultation. Elle désignera les membres et l'objet du groupement ainsi que la répartition financière entre PNR. Elle définira les modalités de fonctionnement du groupement, reportera la clé de répartition financière et actera que chaque PNR assurera le paiement des prestations correspondantes en paiement direct auprès du/des prestataires retenus.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***D'accepter de constituer le groupement de commande tels que décrits ci-dessus selon les articles L.2113-6 à L.2113-8 du Code de la Commande Publique,***
- ***De signer la convention constitutive entre les membres du groupement, définissant les modalités de fonctionnement du groupement,***
- ***De désigner le PNR Vercors en tant que coordonnateur pour le groupement de commande,***
- ***D'autoriser le président à signer tout document se rapportant au dossier.***

Votants (en voix) : 27

Exprimés (en voix) : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

2.2 – Avenant au marché « Analyse de la connectivité écologique de la trame de forêts matures des Préalpes du nord »

Les Parcs naturels régionaux du Massif des Bauges, de **Chartreuse**, du Vercors, des Baronnies provençales et du Verdon se sont associés pour caractériser les fonctionnalités et les usages de deux trames écologiques stratégiques à l'échelle régionale et nationale : **la trame des forêts matures et la trame des zones intermédiaires et parcours préalpins (autrement appelée trame pastorale)**.

Dans le cadre de cette démarche intégrée au POIA OS2 « Protéger la biodiversité et les continuités écologiques alpines » et soutenue par la Région Auvergne Rhône-Alpes, la Région Sud, l'État (FNADT) et l'Europe (FEDER), le PNR de Chartreuse est maître d'ouvrage et coordonnateur du marché « analyse de la connectivité écologique de la trame des forêts matures », associant les PNR du Massif des Bauges et du Vercors.

OBJECTIFS ET MISSIONS

Le marché de prestation de services n°2022/BAP/01 « analyse de la connectivité écologique de la trame des forêts matures » a été attribué à TERROÏKO pour un montant total de 68 100 € (délibération du 23/05/2022). Ce marché a été signé pour une durée de six mois à partir du courrier de notification daté du 15/06/2022.

Par avenant, il est proposé de prolonger l'exécution de ce marché jusqu'au 30 juin 2023, et ce pour les raisons suivantes :

- La prestation de TerrOïko doit intégrer les résultats de l'étude de « Caractérisation du degré de maturité des forêts et cartographie des forêts matures, et identification des corpus d'espèces faunistiques associées » (MO assurée par le PNR Massif des Bauges dans le cadre du POIA). La réalisation de cette étude, confiée à INRAE en 2021, a pris du retard pour différentes raisons : méthode expérimentale, disponibilité des données, changement de personnel. Les résultats attendus à l'été 2022 seront donc produits en fin d'année 2022. Ces données (cartographie de l'indice de maturité potentiel sur l'ensemble du territoire d'étude) devant être intégrées dans la 1^{ère} phase de travail de l'étude, la prestation de TerrOïko en est donc décalée de six mois sur l'année 2023.
- La durée globale et les financements du POIA "Caractériser et définir les enjeux de trame fonctionnelle déclinés aux zones pastorales et aux forêts matures pour mieux accompagner la résilience des milieux et des usages face aux changements climatiques" ont été prorogé jusqu'en juin 2023. Le séminaire final de restitution des travaux sur les forêts matures, auquel doit participer TerrOïko, aura donc lieu au 2^e trimestre 2023.

Cet avenant n'aura aucune incidence financière sur le marché ; le prestataire étant payé à l'avancement en fonction de ses réalisations.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **De valider l'avenant portant sur la prolongation du marché « Analyse de la connectivité écologique de la trame de forêts matures des Préalpes du nord »,**
- **D'autoriser le président à signer tout document se rapportant à la présente décision et notamment ledit avenant.**

Votants (en voix) : 27

Exprimés (en voix) : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

3 – TRANSITION ENERGETIQUE ET MOBILITE

3.1 – Opérations mobilité et animation

Point présenté par Sylvain LAVAL, Vice-président en charge des mobilités et de la transition énergétique

Les programmes PEnD-Aura+ et AVELO dont le Parc était lauréat de 2019 à 2021 ont permis d'initier de nombreuses actions afin de développer des solutions alternatives à la voiture individuelle : lancement du réseau des ambassadeurs, évaluation du dispositif d'autostop organisé Rezo Pouce, organisation d'une fête de l'écomobilité, soutien ponctuel lors d'événements organisés par des structures partenaires pour proposer des solutions de mobilité alternative, lancement d'une action sur l'autopartage entre particuliers, création d'un projet pédagogique sur la mobilité proposée à deux écoles...

Toutes ces actions visent à amorcer de nouvelles expérimentations de mobilité en zone rurale de montagne ainsi qu'à accompagner le changement de comportement vers une mobilité plus sobre.

Le Parc, afin de consolider cette dynamique dont les objectifs sont affichés dans la nouvelle Charte, a déposé une candidature dans le cadre de l'AMI Avenir Montagne Mobilité dont il est lauréat.

Le projet s'intitule « Des solutions de mobilité à (ré)inventer pour un massif plus accessible en soutien aux AOM et aux initiatives citoyennes ». Il se déroule sur 3 ans et permettra de cofinancer à hauteur de 50% des actions sur la mobilité du quotidien et sur la mobilité touristique qui s'organisent autour de trois volets :

- la sensibilisation et l'animation auprès des publics (élus, scolaires, entreprises, public touristique),
- l'expérimentation et le soutien aux expérimentations locales (autopartage Citiz, autopartage entre particuliers, acquisition VAE, expérimentations sur sites surfréquentés),
- l'ingénierie.

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

1. Mise en place des actions

Il s'agit de mettre en œuvre les actions identifiées dans le projet déposé dans le cadre de l'AMI Avenir Montagne Mobilité qui vise à accompagner la sensibilisation et le déploiement d'expérimentations en soutien aux AOM et aux initiatives citoyennes.

1.1 Actions d'investissement

- Expérimenter la création d'une station d'autopartage sur St Pierre de Chartreuse en faisant l'acquisition d'un véhicule 5 places et en l'équipant d'un boîtier télématique d'autopartage,
- Acquérir des vélos à assistance électrique (VAE).

1.2 Actions de fonctionnement

- Organiser et soutenir des actions de sensibilisation et d'animation à l'écomobilité auprès de différents publics (animations covoiturage auprès des entreprises, défi des écoliers, animation autopartage),
- Conventionner avec l'opérateur d'autopartage Citiz pour qu'il assure l'entretien du véhicule, la gestion de la plateforme de réservation et les inscriptions des usagers.

2. Animation des actions

Il s'agit du financement du poste d'animation (1 ETP) de la mobilité sur l'année 2023 (du **1er janvier 2023 au 31 décembre 2023**).

Principales missions :

- Animation du réseau des ambassadeurs de la mobilité
- Mise en œuvre d'expérimentations de nouveaux services de mobilité
- Accompagnement des porteurs de projets du territoire
- Relations avec les autres territoires, les partenaires, les financeurs
- Elaboration d'actions d'animation et de communication pour inciter au changement de comportement en matière de mobilité

PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION

Plan de financement pour les dépenses d'investissement

Dépenses envisagées	Montant estimé en € TTC	Financement Avenir Montagne Mobilité en € TTC (20%)	Financement Leader en € TTC (80%)
Acquisition VAE	22 963.43 €	4 592.69 €	18 370.74 €
Achat véhicule	16 964.93 €	3 392.99€	13 571.94 €
Boîtier Citiz	4 500.00 €	900.00 €	3 600.00 €
TOTAL	44 428.36 €	8 885.67 €	35 542.69 €

Plan de financement pour les dépenses de fonctionnement

Dépenses envisagées	Montant estimé en € TTC	Financement Avenir Montagne Mobilité en € TTC (50%)	Financement Leader en € TTC (50%)
Animation mobilité - poste	38 690.14 €	19 345.07 €	19 345.07 €
Sous-traitance actions animation	8 160,00 €	4 080,00 €	4 080,00 €
Sous-traitance actions communication	2 000.00 €	1 000.00 €	1 000.00 €
Conventionnement Citiz 18 mois	4 500,00 €	2 250,00 €	2 250,00 €
TOTAL	53 350.14 €	26 675,07 €	26 675,07 €

Stéphanie BREYTON demande si le Parc sera propriétaire de la voiture.

Dominique ESCARON confirme que le Parc achètera ce véhicule, et qu'il sera mis en location pour le public.

Pour Dominique ESCARON, Citiz est déjà bien implantée en milieu urbain, ce n'est pas le cas en milieu rural, sachant qu'il est très complexe de gérer une voiture partagée.

Stéphane GUSMEROLI fait part de son expérience avec le minibus partagé de la commune de St Pierre de Chartreuse : aujourd'hui cela coûte de l'argent.

Dominique ESCARON indique que l'on est en pleine expérimentation, pour trouver les bonnes actions, la bonne méthode, le public... et faire comprendre aux gens d'évoluer dans leur mode de déplacement.

Anne GERIN donne l'exemple de Voreppe, où la commune a eu du mal à démarrer, mais aujourd'hui cela fonctionne très bien, elle cherche d'ailleurs à faire l'acquisition d'un nouveau véhicule.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **D'approuver le projet et le plan de financement,**
- **D'autoriser le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre d'Avenir Montagne Mobilité,**
- **D'autoriser le Président à solliciter la subvention européenne LEADER,**
- **D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce projet.**

Votants (en voix) : 27

Exprimés (en voix) : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

4 – ADMINISTRATION FINANCES

Points présentés par Céline DOLGOPYATOFF BURLET Vice-présidente en charge de l'administration, des finances et de la communication

4.1 – Mise en place d'un prêt à court terme et d'une ligne de trésorerie

Les travaux de construction du siège du syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse ont débuté à l'été 2022 et devraient s'achever au printemps 2024.

Dans ce cadre, la mise en place d'un prêt à court terme afin de couvrir le décalage entre les dépenses et l'encaissement des subventions et le FCTVA s'avère nécessaire.

De plus, la contraction d'une ligne de trésorerie permettra de régler les entreprises au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

LIGNE DE TRESORERIE

Par délibération du 5 octobre 2020, le Comité Syndical a donné délégation au Président « pour prendre toute décision concernant la mise en place de ligne de crédits dans les limites fixées par le Bureau syndical ».

Il s'agit ainsi pour le bureau syndical de définir les limites qu'il souhaite poser pour que le Président puisse recourir à la mise en place des lignes de crédits nécessaires au bon fonctionnement du syndicat mixte.

PRET COURT TERME

Par délibération du 5 octobre 2020, le Comité Syndical a donné délégation au Président « pour la réalisation d'emprunts prévus dans le budget ».

Il s'agit pour le bureau syndical de donner délégation au Président pour déterminer le montant du prêt nécessaire, de solliciter différents organismes de prêt et de contracter le prêt avec l'organisme le mieux disant.

Considérant les dépenses à régler pour les travaux de construction de la Maison du Parc, il est proposé au Bureau syndical d'autoriser le Président à contracter :

- une ou plusieurs lignes de crédits dans la limite de 1 000 000 €,
- un ou plusieurs prêts à court terme dans la limite de 2 000 000 €.

Le Bureau syndical sera informé du résultat des consultations lors de sa prochaine séance.

Bernard MICHALLET demande si le processus est le même que pour les autres collectivités, c'est-à-dire qu'il faut régler les fournisseurs avant l'obtention des subventions.

Ce que lui confirme Artur FATELA.

Dominique ESCARON tient à rajouter qu'à chaque mise en place d'une ligne de trésorerie et d'un prêt, il en informera les membres du bureau, en plus de ce qui ce fait déjà lors des comités syndicaux, où toutes les attributions exercées par le Président sont communiquées.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **Concernant la ligne de trésorerie d'autoriser le Président à contracter une ou plusieurs lignes de crédits dans la limite maximale de 1 000 000 €,**
- **Concernant le prêt à court terme de donner délégation au Président pour solliciter différents organismes de prêt et de contracter le prêt avec l'organisme le mieux disant dans la limite maximale de 2 000 000 €,**
- **D'autoriser le président à toutes signatures se rapportant à la présente décision.**

Votants (en voix) : 27

Exprimés (en voix) : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

4.2 – Chèques cadeaux au personnel

Depuis 2005, le syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse attribue à ses agents des bons d'achat pour Noël.

PROPOSITION

Il est proposé, pour 2022, d'attribuer à l'ensemble des agents (stagiaires, titulaires et contractuels) ayant travaillé en 2022, au prorata de leur temps de présence, des bons d'achats d'un montant maximum de 170 € avec un panachage chèques cadeaux cœur de Chartreuse et chèques cadeaux « classiques », soit 2 chèques cadeaux Cœur de Chartreuse minimum par agent, le reste étant laissé à la discrétion de chacun.

Cédric VIAL souhaite que chaque agent dispose d'au moins 3 chèques cadeaux Cœur de Chartreuse, ce dispositif ayant été mis en place pour favoriser la consommation sur le territoire. Le Parc a d'ailleurs participé à sa création afin de dynamiser le commerce local.

Céline DOLGOPYATOFF BURLET précise que le personnel n'a pas d'autre prime, ou 13^{ème} mois, il n'est question que de 170 € qu'ils peuvent dépenser en toute liberté.

Le Président fait valider le fait d'attribuer au moins 3 chèques Cœur de Chartreuse, les membres approuvent à l'unanimité.

- *Vu la loi 2007-148 relative à la modernisation de la Fonction Publique,*
- *Vu la loi 2007-209 relative à la Fonction Publique Territoriale et précisant le rôle de l'employeur public en matière d'action sociale,*
Et au vu des éléments présentés ci-dessus,

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***D'attribuer des bons d'achat d'une valeur de 170 € maximale pour Noël au personnel dans les conditions définies ci-dessus,***
- ***D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision et à procéder au mandatement des sommes afférentes à cette décision y compris commissions, cotisations et contributions sociales.***

Votants (en voix) : 27

Exprimés (en voix) : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

4.3 – Création de postes de chargé de projet

Création du poste de chargé de projet mobilité

Le Parc est engagé dans la démarche TEPOS (« Territoire à énergie positive ») où la mobilité est un levier clé de cette stratégie. L'action du Parc s'articule autour de deux objectifs : accompagner le changement de comportement et développer des expérimentations de mobilité mixte en soutiens aux Autorités Organisatrices de la Mobilité.

Il est proposé au Bureau syndical de :

- **De créer le poste de chargé de projet mobilité, à compter du 01/01/2023, dans les conditions suivantes :**

Missions

- Promouvoir un changement de comportement de mobilité auprès de différents publics, en menant des actions d'animation et de sensibilisation : public scolaire, entreprises, mobilité touristique...
- Accompagner le développement de nouvelles solutions de déplacements pour proposer des alternatives concrètes à la voiture individuelle sur le massif

Profil recherché

- Formation niveau Master 2, école d'ingénieur, de management ou cursus universitaire dans les domaines suivants : développement durable, énergie-climat, mobilité, aménagement du territoire, urbanisme, développement territorial...
- Maîtrise des bases en matière de fonctionnement des collectivités territoriales
- Maîtrise des logiciels bureautiques courants (tableur en particulier)
- Compétences orales et rédactionnelles
- Capacité d'écoute, de pédagogie, d'adaptation à un public varié
- Rigueur, capacité d'analyse et de synthèse
- Qualités d'animation et sens du contact
- Capacité d'autonomie, de prise de responsabilité, de créativité

Niveau de recrutement : Cadre d'emploi des rédacteurs.

Statut : le poste sera pourvu par voie contractuelle dans le cadre des articles L. 332-24, L. 332-25, L. 332-26 du code général de la fonction publique.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***D'acter la création de poste de chargé de projet telle que définie ci-dessus,***
- ***D'autoriser le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.***

Votants (en voix) : 27

Exprimés (en voix) : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Création du poste de chargé de projet évaluation plan de gestion et étude fréquentation

Dans le cadre de son rôle de gestionnaire, le PNR de Chartreuse a l'obligation de procéder à une évaluation à mi-parcours de son plan de gestion. Validé en 2017 pour la période de 2018-2027, il convient d'affecter du temps à cette analyse du travail accompli pour évaluer les ajustements nécessaires. Cette évaluation est une exigence réglementaire de la DREAL et sera réalisée en interne.

De même, demandé en 2022 par le comité consultatif, une étude de caractérisation de la fréquentation du site, au regard des forts enjeux faunistiques, floristiques et géologiques, doit être engagée. L'objectif est d'étudier les perceptions de la population locale et du grand public à l'égard de la réserve naturelle. Les résultats attendus devront permettre :

- D'évaluer les connaissances, la perception et l'acceptation des personnes qui fréquentent la Réserve naturelle.
- De réajuster des actions prioritaires dans le cadre du plan de gestion actuel (2018-2027) et du futur plan de gestion.

Ce projet devra être réalisé sur une période d'une année en ce qui concerne l'acquisition des données et leur traitement.

Il est proposé au Bureau syndical de :

- **De créer le poste de chargé de projet, à compter du 01/04/2023, dans les conditions suivantes :**

Missions

- Réalisation du bilan quinquennal du Plan de gestion 2018-2027 : analyse des actions réalisées depuis 5 ans et proposition de réajustements en fonction de moyens

techniques et financiers, des évolutions des enjeux durant les 5 dernières années et au regard de possibles évolutions climatiques, environnementales et sociétales à venir,

- Accompagnement de la réalisation d'une étude de fréquentation qualitative : suivi et encadrement du prestataire pour la réalisation de l'étude conformément au cahier des charges, analyse et valorisation des résultats.

Profil recherché

- Formation niveau Master 2,
- Maîtrise des bases en matière de fonctionnement des collectivités territoriales (communes, EPCI, Départements, Région, PNR)
- Maîtrise des logiciels bureautiques courants (tableur en particulier)
- Compétences orales et rédactionnelles
- Rigueur, capacité d'analyse et de synthèse
- Qualités d'animation et sens du contact
- Capacité d'autonomie, de prise de responsabilité

Niveau de recrutement : cadre d'emploi des rédacteurs.

Statut : le poste sera pourvu par voie contractuelle dans le cadre des articles L. 332-24, L. 332-25, L. 332-26 du code général de la fonction publique.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***D'acter la création de poste de chargé de projet telle que définie ci-dessus,***
- ***D'autoriser le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.***

Votants (en voix) : 27

Exprimés (en voix) : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

4.4 – Ratios de promotion pour 2023

La loi du 19 février 2007 a remplacé les quotas par un système de ratios « promus-promouvables ». Dorénavant, pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus sera déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

Conformément au 2^e alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

Ce taux peut varier de 0 à 100 %.

Par ailleurs et quel que soit la décision de l'assemblée délibérante sur ce taux, tout avancement de grade est conditionné par la création par l'organe délibérant du poste correspondant.

Sous réserve de l'avis du Comité Technique,

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***De fixer le taux pour la procédure d'avancement de grade au sein du PNRC à 100 % pour l'année 2023 ;***
- ***D'autoriser le Président à signer toute pièce se rapportant à la mise en œuvre de la présente décision.***

Votants (en voix) : 27
Exprimés (en voix) : 27
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

4.5 – Journée de solidarité

Conformément à l'article 6 de la loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 modifiée et à la loi n° 2008-351 du 16 avril 2008 relative à la journée de solidarité, une journée de solidarité est instituée en vue d'assurer le financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées.

Elle prend la forme d'une journée supplémentaire de travail non rémunérée pour les agents et d'une contribution prévue au 1° de l'article 11 de la loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées pour les employeurs. Dans la Fonction Publique Territoriale, cette journée est fixée par délibération, après avis du comité technique paritaire.

Après consultation du personnel, le choix s'est porté sur le travail d'un jour de RTT tel que prévu par les règles en vigueur. Pour le personnel non soumis aux RTT, une journée supplémentaire de travail d'une durée de 7 heures doit être accomplie selon les modalités fixées par l'autorité.

Sous réserve de l'avis du Comité Technique,

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***D'accepter que le personnel du Parc travaille un jour de RTT,***
- ***D'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.***

Votants (en voix) : 27
Exprimés (en voix) : 27
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

4.6 – Demande de financement pour les postes d'animation

Animation et gestion de fin de programme LEADER

Afin de mettre en œuvre le programme européen « Leader » le Syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse s'est engagé à mettre en place une équipe d'animation et de gestion LEADER, tout le long de la durée du programme. Il s'agit du financement d'un poste d'animation et de gestion de fin de programmation (du 1^{er} janvier 2023 au 30 novembre 2024), ainsi que du financement d'une prestation externalisée de soutien à la gestion (du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023).

DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION

Principales missions liées à l'animation :

- Animation générale de la fin de programmation et accompagnement des porteurs de projets,
- Organisation des réunions du comité de programmation,
- Relations avec les autres territoires, les partenaires, les financeurs et l'autorité de gestion,
- Animation et suivi des projets de coopération et participation aux réunions de réseaux.

Principales missions liées à la gestion :

- Édition des accusés de réception et instruction des dossiers,
- Rédaction des engagements juridiques et lien avec l'Autorité de gestion,

- Réception de la demande de paiement et vérification de la complétude de celle-ci,
- Transmission de la demande de paiement à l'ASP,
- Suivi administratif et financier des dossiers.

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES (TTC)		RECETTES	
Salaires et charges	19 915.57 €	Europe Leader (80%)	27 242.33 €
Coûts indirects	2 987.34 €		
Cotisation au réseau régional	1 150.00 €		
Gestion externalisée	10 000.00 €	Parc (20%)	6 810.58 €
Total	34 052.91 €	Total	34 052.91 €

Artur FATELA précise que la gestionnaire actuelle quitte le Parc à la fin de l'année. La gestion externalisée se fera par le biais d'une convention avec le Pays Voironnais, qui mettra à disposition sa gestionnaire Leader à hauteur de 200 heures.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **D'approuver le projet et son plan de financement,**
- **D'autoriser le Président à solliciter la subvention européenne Leader,**
- **D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.**

Votants (en voix) : 27

Exprimés (en voix) : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Animation de la transition énergétique

Le Parc naturel régional de Chartreuse porte une action de transition énergétique, depuis plusieurs années, liée à la labellisation TEPOS. Dans ce cadre, une chargée de mission assure l'animation de la démarche, portant sur les volets maîtrise des consommations énergétiques (bâtiment et éclairage nocturne), production d'énergie renouvelable et suivi de la mission mobilité.

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

Il s'agit du financement du poste d'animation (1 ETP) de la transition énergétique sur les années 2023 et 2024 (du 1er janvier 2023 au 30 novembre 2024).

Principales missions :

- Animation générale de la démarche de transition énergétique et de son suivi - évaluation,
- Accompagnement des porteurs de projets,
- Relations avec les autres territoires, les partenaires, les financeurs,
- Animation et suivi des projets de coopération,
- Participation aux réunions de réseaux,
- Encadrement de la mission mobilité.

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Salaires et charges	89 763.63 €	Europe Leader (80%)	82 582.54 €
Coûts indirects	13 464.55 €	Autofinancement parc (20%)	20 645.64 €
Total	103 228.18 €	Total	103 228.18 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***D'approuver le projet et son plan de financement,***
- ***D'autoriser le Président à solliciter la subvention européenne Leader,***
- ***D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.***

Votants (en voix) : 27
 Exprimés (en voix) : 27
 Pour : 27
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Animation des sites Natura 2000 isérois

En 2008, conformément aux engagements inscrits dans sa charte liés à la volonté de gérer les entités écologiques remarquables du Plan du Parc, le Parc s'est porté candidat pour l'animation des sites Natura 2000 situés sur la partie iséroise du Parc (Marais-tourbières de l'Herrétang, Charmant Som et Hauts de Chartreuse).

Depuis cette date, une convention Parc-Etat a été signée pour fixer les engagements réciproques du Parc et de l'Etat. Au travers de cette convention, l'État s'engage notamment à soutenir administrativement et financièrement le Parc dans le cadre de l'animation des 3 sites Natura 2000. Cette convention reconduite depuis 2011 a été renouvelée pour 2023.

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

Il s'agit du financement du poste d'animation et des actions pour les sites Natura 2000. En 2023, il est notamment prévu :

- Installation d'un éco compteur sur partie sommitale du site pour étudier l'augmentation de la fréquentation sur un secteur préservé (Vallombré),
- Composition graphique pour document de communication et/ou pour animation/sensibilisation au Charmant som,
- Améliorer les connaissances et préserver les stations de Sabot de Vénus,
- Travailler à la préservation de l'intérêt paysager du site du Charmant Som et de prévenir les impacts de la fréquentation,
- Participation à la notice de gestion de la tourbière de Manissole,
- Et toutes missions inhérentes au poste d'animation des sites Natura 2000 décrites dans la convention initiale.

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Salaires et charges	30 101.90 €	Europe (50%)	20 613.59 €
Prestations	6 610.00 €	Etat (50%)	20 613.59 €
Coûts indirects	4 515.28 €		
Total	41 227.18 €	Total	41 227.18 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***D'approuver le projet et son plan de financement,***
- ***D'autoriser le Président à solliciter les subventions correspondantes,***
- ***D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.***

Votants (en voix) : 27
 Exprimés (en voix) : 27
 Pour : 27
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Animation projet séjours et filières Destination Chartreuse

L'observatoire du CRT Auvergne Rhône-Alpes estime que la Chartreuse compte près de 18 000 lits touristiques. Avec l'entrée de la communauté de communes du Lac d'Aiguebelette, le Parc de Chartreuse compte 25 500 lits touristiques dont près de 30% en résidence secondaire.

L'hébergement constitue le socle de toute économie touristique. Son déploiement doit être mené en cohérence avec les clientèles et offres locales pour des filières touristiques pleinement abouties. Aujourd'hui la Chartreuse compte près d'1 touriste pour 3 excursionnistes (source Flux vision).

L'enjeu des séjours est majeur en Chartreuse pour évoluer d'une destination excursionniste à une destination de (courts) séjours et renforcer l'économie touristique locale. Le Parc de Chartreuse fait le choix de prolonger le projet d'expérimenter un poste « séjours et filières Destination Chartreuse » reposant sur l'articulation entre hébergement, offres et clientèles pour une expérience CHARTREUSE à la hauteur des ambitions partagées à l'échelle du massif.

DESCRIPTIF

Il s'agit du financement du poste de chargé(e) de projet « filières et séjours » du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024.

L'objectif est d'être dans une démarche intégrée pour mener des actions ciblées qui apportent une vraie plus-value pour la destination et ses clientèles.

L'enjeu est de coordonner les projets de séjours en étoile et itinérances CHARTREUSE sur le massif, notamment autour des pratiques pédestres, équestres et deux roues.

Principales missions :

- Animer une concertation locale pour la définition et validation des itinéraires : prise en compte des enjeux locaux et des attentes clientèles,
- Définir les modalités et outils de pérennisation des itinéraires et suivre leur mise en œuvre,
- Définir et accompagner l'aménagement des services attenants à ces itinéraires dans les lieux publics et chez les prestataires privés dont les hébergeurs,
- Mener des actions de sensibilisation et professionnalisation des acteurs locaux et usagers,
- Veiller à la pertinence et à la cohérence des labels sur la destination (accueil vélo, ...) tant chez les hébergeurs que sur l'ensemble de la chaîne de valeur,
- Accompagner les hébergeurs pour adapter leur offre à la destination (créer et animer un collectif d'acteurs accompagnants « séjours Chartreuse »),
- Construire et animer avec les OTI un réseau d'hébergeurs itinérances.

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Salaires et charges	82 780.00 €	Région Auvergne Rhône Alpes (Valléen)	37 251.00 €
		Autofinancement	45 529.00 €
Total	82 780.00 €	Total	82 780.00 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***D'approuver le projet et son plan de financement,***
- ***D'autoriser le Président à solliciter les subventions correspondantes,***
- ***D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.***

Votants (en voix) : 27

Exprimés (en voix) : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Elaboration et animation d'une stratégie territoriale de développement des infrastructures de débardage par câble

Il s'agit de réaliser un état des lieux du territoire pour élaborer une liste de projets « câble » potentiels sur le massif de Chartreuse. Cet état des lieux permettra de fixer le territoire d'intervention et les objectifs atteignables sur le territoire dans le but de passer à une phase opérationnelle.

Plus précisément, elle permettra :

- d'actualiser et compléter le Schéma de mobilisation des bois déjà en place pour l'instant uniquement axé sur le débardage « tracteur » ;
- de cibler les éventuels projets d'amélioration de la desserte existante afin de faciliter le câble dans les secteurs à enjeux ;
- d'intégrer les résultats du programme POIA sur les forêts matures afin d'intégrer l'objectif de préservation de cette trame dans les zones à éviter pour le câble.

L'état des lieux s'appuiera sur un réseau de partenaires du Parc de Chartreuse. La plupart ont été consultés en amont du projet afin d'appréhender sa pertinence :

- Forêt publique : ONF (3 UT), Cofor 38 et 73, Communes motivées
- Forêt privée : CNPF 73 et 38, Chambre d'agriculture, Groupement de sylviculteurs Chartreuse Isère, Union des Forestiers Privés de Savoie-section Chartreuse, Coforêt, gestionnaires et experts locaux
- Filière bois : Comité Interprofessionnel des Bois de Chartreuse, Fibois 38, PEB
- EPCI adhérentes au Parc : Grenoble Alpes métropole, Communauté d'agglomération du Pays Voironnais, Communauté de communes du Grésivaudan, Communauté de communes Cœur de Chartreuse, Communauté de communes Cœur de Savoie, Communauté de communes du Lac d'Aiguebellette, Grand Chambéry
- Plate-forme environnement du Parc : espace d'échange et de concertation dédié aux acteurs impliqués sur la préservation de la biodiversité (FNE, LPO, Gentiana, CBNA, CEN73, FDC ...) / Conseil scientifique du Parc : groupe constitué de chercheurs.

DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION

Principales missions :

- Etat des lieux - Rencontre individuelle des partenaires (Identification des opérateurs forestiers sur le territoire, identification des freins et points de vigilance sur le développement du câble en Chartreuse...),
- Etat des lieux - Mise à jour du schéma de mobilisation - câble (Intégration des nouvelles routes créées, des zones de projet et potentielles, identification des places de dépôt potentielle à câble, intégration des zones de forêt mature en place et à préserver...), intégration des enjeux AOC...),
- Liste de projets câble et objectifs - Présentation et validation des résultats auprès des partenaires (Réunion collective – priorisation des projets potentiels par type de propriété (public, public/privé), ...).

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES (TTC)		RECETTES	
Animation	12 432.00 €	FNADT CIMA	9 946.00 €
		Autofinancement	2 486.00 €
Total	12 432.00 €	Total	12 432.00 €

Bernard MICHALLET met en garde sur les impacts paysagers du débardage par câble.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***D'approuver le projet et son plan de financement,***
- ***D'autoriser le Président à solliciter les subventions correspondantes,***
- ***D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.***

Votants (en voix) : 27
Exprimés (en voix) : 27
Pour : 27

Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

4.7 – Compte épargne temps

L'instauration du compte épargne-temps est obligatoire dans les collectivités territoriales et dans leurs établissements publics mais l'organe délibérant doit déterminer les règles d'ouverture, de fonctionnement, de gestion et de fermeture du compte épargne-temps, ainsi que les modalités d'utilisation des droits.

Ce compte permet à son titulaire d'accumuler des droits à congés rémunérés en jours ouvrés. Il est ouvert de droit et sur leur demande aux fonctionnaires titulaires et aux agents contractuels de droit public, sous réserve :

- qu'ils soient employés de manière continue et aient accompli au moins une année de service,
- qu'ils ne relèvent pas d'un régime d'obligations de service défini par leur statut particulier.

Les agents contractuels de droit privé ne peuvent pas bénéficier d'un compte épargne temps. Le nombre total de jours inscrits sur le CET ne peut excéder 60. L'option de maintien sur le CET de jours épargnés ne peut donc être exercée que dans cette limite. Le compte épargne-temps peut être utilisé sans limitation de durée.

Objet de la décision

Il est proposé de mettre en place un compte épargne-temps selon les modalités définies dans le règlement interne, sous réserve de l'avis du comité technique.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***D'autoriser la mise en place d'un compte épargne temps selon les modalités définies dans le règlement interne à compter du 1^{er} janvier 2023,***
- ***D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.***

Votants (en voix) : 27
Exprimés (en voix) : 27
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

5 – TOURISME

Points présentés par Christophe ENGRAND Vice-président délégué à l'offre touristique et à la destination Chartreuse

5.1 – Expertise Chemins du soleil

Les Chemins du Soleil est un itinéraire de grande randonnée à VTT traversant les Préalpes sur plus de 1200 km de tracés balisés, de Thonon-les-Bains à Nice.

Cet itinéraire a été créé et animé par l'association *Grande Traversée des Alpes* jusqu'en 2019, date de dissolution de la GTA.

La Fédération Française de Cyclisme avait labélisé l'itinéraire comme « Grande Traversée VTT » ; ce label fut perdu en 2020, faute d'animation et de supports promotionnels dédiés (site internet notamment). Pour autant l'itinéraire est toujours balisé sur le terrain.

Les études de fréquentation portant sur cet itinéraire démontraient une pratique en groupes et en couple, par un public relativement jeune, et une pratique croissante du VTT à assistance électrique.

Dans le cadre de démarches croisées avec l'Avant Pays Savoyard depuis 2020, il semble pertinent d'expertiser cet itinéraire pour un éventuel repositionnement, notamment en lien avec les Grandes traversées du Jura et du Vercors.

OBJET

Après consultation la prestation pourra être confiée à la société E-pedal basée dans le 05. Emmanuel Danjou, ancien salarié la GTA et référent pour les Chemins du soleil, est à la tête de cette entreprise ; il s'appuiera sur des professionnels de Chartreuse pour mener à bien la mission. Il s'agira donc d'une expertise sur les secteurs Avant-Pays-Savoyard et Chartreuse, soit 200 km entre la gare SNCF de Culoz (arrivée de la Grande Traversée du Jura) et celle de Grenoble (départ de la Grande Traversée du Vercors).

La mission s'organisera en trois étapes au cours de l'année 2023 :

- Etat des lieux : identifier les points forts/faibles de l'itinéraire par zone (utilisation du réseau PDIPR, adéquation avec le cahier des charges de la FFC, respect des usages et milieux, valorisation des paysages et patrimoines, connexion aux services de mobilités, expérience de pratique optimisée, ...),
- Formulation de préconisations quant au maintien ou à l'adaptation du tracé,
- Préconisations cartographiées des aménagements nécessaires pour la bonne cohabitation avec les autres activités/usages : passages canadiens, ...

La maîtrise d'ouvrage sera assurée par le Parc pour assurer une cohérence Isère-Savoie. Les deux Départements seront sollicités pour un soutien financier avec un appui du Syndicat Mixte de l'Avant Pays Savoyard.

BUDGET DE L'OPERATION

DEPENSES (TTC)			RECETTES	
	HT	TTC		TTC
Cadrage et état des lieux	2 375 €	2 850 €	CD73	4 125 € (40%)
Diagnostic et préconisations	3 750 €	4 500 €	CD38	2 475 € (30%)
Cartographie des préconisations	750 €	900 €	Autofinancement	1 650 € (20%)
TOTAL	6 875 €	8 250 €	TOTAL	8 250 €

Comme convenu en séance, l'itinéraire est joint en annexe de ce procès-verbal.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***D'approuver le projet et le plan de financement,***
- ***D'autoriser le Président à faire les demandes de financement auprès des financeurs,***
- ***D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce projet.***

Votants (en voix) : 27

Exprimés (en voix) : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

5.2 – Extension géographique du dispositif régional dédié au programme espace valléen Destination Chartreuse

En 2021 le Parc a été lauréat du programme Espace Valléen pour la période 2021-2027, soutenu par l'Europe, l'Etat et la Région.

Ce programme accompagne les territoires de montagne alpins français dans leur transition touristique.

L'ensemble du périmètre du Parc (7 EPCI) bénéficiera de l'Espace valléen pour la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'actions élaborés et validés collectivement en juin 2021.

Dans ce contexte, la Région mobilisera le dispositif « Territoire Montagne 4 saisons » pour soutenir les projets de la destination jusqu'en 2027 – dispositif accessible à d'autres territoires, dont ceux du massif central.

Par ailleurs, la Région avait signé en février 2020 une convention afin de soutenir la démarche « Pour

une ambition touristique Avant Pays Savoyard Cœur de Chartreuse » initiée par le Syndicat Mixte de l'Avant Pays Savoyard (SMAPS), en partenariat avec le Parc.

Ce soutien devait s'appuyer sur des dispositifs régionaux tels que « territoire d'excellence de pleine nature ».

A la rentrée 2022, la Région a informé le SMAPS que la labélisation « Territoire d'Excellence de Pleine Nature » n'était plus envisageable et que celui-ci devait s'orienter vers « Territoire Montagne 4 saisons ». Deux options s'envisageaient alors pour le SMAPS :

- Déposer un dossier au titre des EPCI de Yenne et de Val Guiers, étant entendu que la CCLA bénéficie déjà de l'espace valléen Destination Chartreuse,
- Solliciter une extension du périmètre « Territoire Montagne 4 saisons » coordonné par le Parc aux deux EPCI de Yenne et Val Guiers.

Après échange entre les différents interlocuteurs, la seconde option semblait la plus simple et la plus pertinente.

Pour des raisons de calendrier, les décisions ont dû être prises sans consultation du comité de pilotage espace valléen qui se réunira en début d'année 2023. Le Syndicat mixte du Parc s'est positionné favorablement à cette extension, sous réserve de ne pas déstabiliser la stratégie de la Destination Chartreuse validée en 2021 : ni dans son contenu, ni dans ses moyens financiers.

OBJET

Il est proposé au bureau de confirmer cette position étant entendu que les deux communautés de communes nouvelles ne pourront prétendre qu'au seul dispositif régional lié à l'espace valléen, à savoir « territoire montagne 4 saisons ».

Cette extension implique une évolution dans la gouvernance du comité de pilotage Espace valléen, qui intégrera alors un membre des deux intercommunalités de Yenne et Val Guiers, conformément à la demande du SMAPS (délibération du 27 septembre 2022).

En termes d'animation, le chargé de mission tourisme du SMAPS sera associé au comité technique espace valléen.

Le Parc reste donc chef de file pour la gestion du dispositif régional « territoire montagne 4 saisons ». Dans sa prise de position, le Parc a demandé à la Région la confirmation que l'élargissement du périmètre n'aurait aucune incidence financière dans la mise en œuvre de la stratégie validée en 2021 pour l'ensemble du périmètre du Parc.

Cédric VIAL précise qu'il s'agit de l'ancien dispositif nommé « contrat ambition tourisme ». Aujourd'hui c'est le renouvellement de l'appel à projet « Territoire Montagne 4 saisons » de la Région, qui permet de financer un peu plus largement, et de faire en sorte qu'aucun des territoires ne soit lésé, c'est un dispositif supplémentaire.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***D'approuver l'extension géographique du dispositif régional dédié au programme espace valléen Destination Chartreuse aux intercommunalités de Yenne et Val Guiers,***
- ***D'approuver l'évolution de la gouvernance de l'espace valléen liée à cette évolution.***

Votants (en voix) : 27

Exprimés (en voix) : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

6 – AGRICULTURE ET ALIMENTATION

6.1 – Dynamiser les stratégies locales pastorales et alimentaires

Point présenté par Stéphane GUSMEROLI, Vice-président en charge de l'agriculture et de la transition alimentaire

Les stratégies locales pastorales s'inscrivent dans le cadre du Plan Pastoral Territorial 2021-2026, ainsi que la Charte du Parc 2022-2037 notamment dans l'axe « Une Chartreuse en Harmonie ». La stratégie pastorale de ces cinq prochaines années s'oriente autour de trois enjeux majeurs :

- Assurer les conditions nécessaires au maintien du pastoralisme,
- Agir pour améliorer les conditions de vie et de travail en zone pastorale,
- Assurer un multiusage des espaces pastoraux cohérent et respectueux de l'activité pastorale, et approfondir les connaissances partagées du pastoralisme en Chartreuse.

Les stratégies locales alimentaires s'inscrivent aussi dans le cadre du Projet Alimentaire interTerritorial du grand bassin Grenoblois (PAiT) qui regroupe 12 partenaires, composé de collectivités et EPCI.

La stratégie globale du PAiT cherche à renforcer la résilience du système alimentaire en favorisant des interconnexions locales entre acteurs du système alimentaire, de la question foncière jusqu'à la question du traitement des déchets alimentaires. Il s'agit de créer ou renforcer les liens avec les différents acteurs locaux autour des enjeux relevés, en privilégiant actuellement trois cibles : les communes, les socio-professionnels et les citoyens.

CONTEXTE

Afin d'abonder les dynamiques actuelles sur les secteurs pastoral et alimentaires, le Parc de Chartreuse s'est saisi de l'appel à candidature « Aide à la mise en œuvre de stratégies locales de développement thématique », mesure 16.71 du PDR Rhône-Alpes.

DESRIPTIF

A. Opérations « *Dynamiser les stratégies locales pastorales et alimentaires* » année 2023

Pour l'année 2023, deux opérations sont prévues dans la continuité des opérations déposées l'année précédente :

1. **Consommer local et durable dans un contexte de transition, valoriser autrement les productions locales auprès des habitants et du public touristique**

L'ambition est d'induire une prise de conscience du grand public aux impacts de l'alimentation sur l'environnement, la santé, le climat et l'économie territoriale par des actions variées et participatives. Les actions prévues sont :

- Le **Mois de la Transition Alimentaire**, cet évènement prévu en octobre, réunit l'ensemble des acteurs du PAiT en mettant en lumière les socio-professionnels et associations pionnières sur les démarches d'alimentation vertueuse ;
- Le **Dispositif Locavore**, pour valoriser, sous la forme d'un défi, les productions locales et de qualité auprès des habitants ;
- La création d'**Outils de communication et de supports pédagogiques**, tels que des outils d'animations à proposer aux communes lors des marchés locaux et la participation à un projet de BD sur l'agriculture et l'alimentation au sein du Parc ;
- L'appui aux **Evènements Grand Public**, tels que les Portes Ouvertes des fermes du massif, la mise en place d'un Agri Tour Cyclo, et les foires de producteurs et artisans.

2. **Favoriser une alimentation durable, saine et responsable en restauration collective par une approche globale axée sur les convives scolaires et centres de loisirs**

En parallèle des accompagnements proposés par le PAiT sur le sujet de la restauration collective, il est proposé ici d'approfondir le travail autour de 3 actions :

- Insuffler **une dynamique projet auprès des équipes de restauration** collective par des actions à destination des convives autour du gaspillage alimentaire, de la cuisine et de l'apprentissage du manger local et de saison ;
- Accompagner les **centres de loisirs** réfléchissant à leur système de restauration ;
- **Essaimer les démarches** des cantines vertueuses par des supports de valorisation comme le Concours des Cantines Rebelles.

B. Animation « *Dynamiser les stratégies locales pastorales et alimentaires* » année 2023

Il s'agit du financement d'un poste d'animation (1ETP) sur l'année 2023 (du 1er janvier au 31 décembre) afin d'accompagner la démarche.

Principales missions :

- La mise en place d'un programme de communication et de sensibilisation au respect du pastoralisme,
- L'accompagnement des acteurs pastoraux face au changement climatique,
- La considération des zones pastorales à enjeux,
- Accompagnement de la production dans ses transitions,
- Accompagnement à la restauration collective,
- Le développement de l'offre en produits locaux sur le massif,
- Accompagnement aux changements de comportements alimentaires,
- Promouvoir et dynamiser les démarches centrées sur les Ressources Locales.

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Opération « Consommer local »	25 000,00 €	Région Rhône Alpes	28 871.31 €
Opération « Restauration collective »	12 743,00 €	FEADER	41 745.77 €
Accompagnement de la démarche	39 781.35 €	Autofinancement	12 874.47 €
Coûts indirects	5 967.20 €		
Total	83 491.55 €		83 491.55 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***D'approuver le projet et son plan de financement,***
- ***D'autoriser le Président à solliciter les subventions correspondantes,***
- ***D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.***

Votants (en voix) : 27

Exprimés (en voix) : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

QUESTIONS DIVERSES

Le Président souhaite faire le point sur 2 sujets :

- La Charte : elle a été votée le 20 octobre dernier à la Région. Aujourd'hui le dossier est encore à Lyon, avant de partir au ministère pour la signature du décret par de la 1^{ère} Ministre.

- La Maison du Parc : la construction avance, les fondations sont faites, les murs du sous-sol sont dressés, ce sera bientôt au tour des charpentiers de venir prendre les mesures pour un commencement de la charpente au printemps.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20 heures 20

Ce procès-verbal est à retrouver en suivant le chemin ci-dessous :

<http://www.parc-chartreuse.net/comprendre-le-parc/la-vie-administrative-du-parc/proces-verbaux-des-comites-et-bureaux-syndicaux/>

BUREAU SYNDICAL
12 décembre 2022 – 18h30
ST LAURENT DU PONT – MAISON DES ASSOCIATIONS

PRESENTS

1^{er} collègue

VIAL Cédric

2^{ème} collègue

DOLGOPYATOFF BURLET Céline

GERIN Anne

3^{ème} collègue

GUIGUE Gilbert

WOLFF Corine

4^{ème} collègue

BONNARDON Pierre

5^{ème} collègue

BREYTON Stéphanie

CLOUZEAU Dominique

ESCARON Dominique

EYMERY Clémentine

GUSMEROLI Stéphane

MICHALLET Bernard

MONIN Michelle

6^{ème} collègue

LAVAL Sylvain

7^{ème} collègue

ENGRAND Christophe

MACHON Martine

PICHON-MARTIN Bertrand

membres de l'équipe technique

FATELA Artur

MALLIER Peggy

EXCUSES ET POUVOIRS

1^{er} collègue

BERANGER Nathalie

2^{ème} collègue

3^{ème} collègue

4^{ème} collègue

BÂABÂA Jimmy

HABFAST Claus à CLOUZEAU Dominique

5^{ème} collègue

MOREL Véronique à BREYTON Stéphanie

6^{ème} collègue

DELCAMBRE Philippe à LAVAL Sylvain

PICARD Christian à PICHON-MARTIN Bertrand

7^{ème} collègue

MILLET Régine à GUSMEROLI Stéphane